

Comment l'assurance vie peut protéger les entreprises contre la perte d'une personne clé



Les entreprises peuvent souscrire une assurance pour compléter et maintenir leur fonds de roulement en cas de décès ou de maladie grave d'une personne clé. Les prestations d'assurance peuvent aider l'entreprise à :

- Payer les frais pour recruter une remplaçante ou un remplaçant convenable
- Régler des dettes impayées
- Maintenir les contrats et les engagements pris envers la clientèle
- Acquérir du crédit additionnel pour poursuivre ses activités

Comment cela fonctionne-t-il?

Bien que ce soit la personne clé qui est assurée, c'est l'entreprise qui détient la police. Elle paie la prime et, à titre de bénéficiaire désignée, elle recevra le capital-décès en franchise d'impôt. Dans la plupart des cas, les primes ne sont pas déductibles du revenu.

Quelles sont les options offertes?

L'assurance vie temporaire et l'assurance maladies graves sont des produits idéaux pour protéger les entreprises contre la perte d'une personne clé. Voici certaines des options offertes par Co-operators :

Temporaire polyvalente^{MC}

L'assurance temporaire comporte une prime abordable et garantie pour une durée déterminée et elle est renouvelable annuellement par la suite. Notre assurance Temporaire polyvalente comprend :

- Des montants d'assurance de 25 000 \$ à 10 000 000 \$
- Des durées de protection de 10, 15, 20, 25 ou 30 ans
- Un taux de prime abordable et garanti pendant la période initiale

- Un taux de renouvellement garanti avec augmentations annuelles
- Des taux préférentiels pour les personnes admissibles
- L'option de transformation en assurance permanente sans preuve médicale supplémentaire

Assistance critique^{MC}

L'assurance maladies graves offre une protection financière lorsqu'une personne clé est incapable de travailler par suite d'une maladie grave. Notre produit Assistance critique comprend :

- Des montants d'assurance de 25 000 \$ à 2 000 000 \$
- Des durées de protection de 10 et 25 ans ou uniforme jusqu'à 75 ans
- Un taux de prime abordable et garanti pendant la période initiale, et un taux de renouvellement garanti par tranches progressives par la suite
- Une prestation versée au titulaire de la police sous forme de montant unique à l'abri de l'impôt
- Un total de 29 affections couvertes (25 affections donnant droit à une prestation intégrale et 4, à une prestation partielle d'assistance immédiate)
- L'accès à des médecins de grande renommée et à des conseils médicaux par l'intermédiaire d'Experts médicaux de Teladoc^{MD}
- L'option d'ajouter un avenant de remboursement des primes à l'échéance ou un avenant de remboursement des primes au rachat

Il est possible de choisir notre produit Assistance critique à 20 primes qui permet aux propriétaires ou actionnaires de payer une prime fixe pendant 20 ans, après quoi la police est libérée et aucune autre prime n'est exigible.

